

Royaume du Maroc



Présidence du Gouvernement

Préparation de l'activité « Formation professionnelle et Emploi » du Compact

Marché de Services de Consultants

**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
DP/SCG/GdM/QCBS/06**

Réunion d'information Préparatoire à la soumission des propositions

28 juillet 2016

Plan de la présentation

- **Volet Technique (description de la prestation)**
- **Volet Passation de Marchés**
- **Volet fiscal**

Deuxième Compact du Royaume du Maroc

ETUDE SUR LES CONTRAINTES A LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Contraintes majeures

Spécifiques

Faible qualité du capital
humain

Distorsions Microéconomiques (Faible
productivité du foncier,
Rigidité de la réglementation du marché du
travail, perception de la pression fiscale
élevé et la lenteur du système judiciaire)

Transversales

Déficit de coordination

Deuxième Compact du Royaume du Maroc

Le deuxième Compact au Maroc - Projets arrêtés -

Projet « Amélioration de la qualité
du capital humain »

Projet « Amélioration de la
gouvernance et de la productivité
du foncier »

Education
Secondaire
(Collèges et
Lycées)

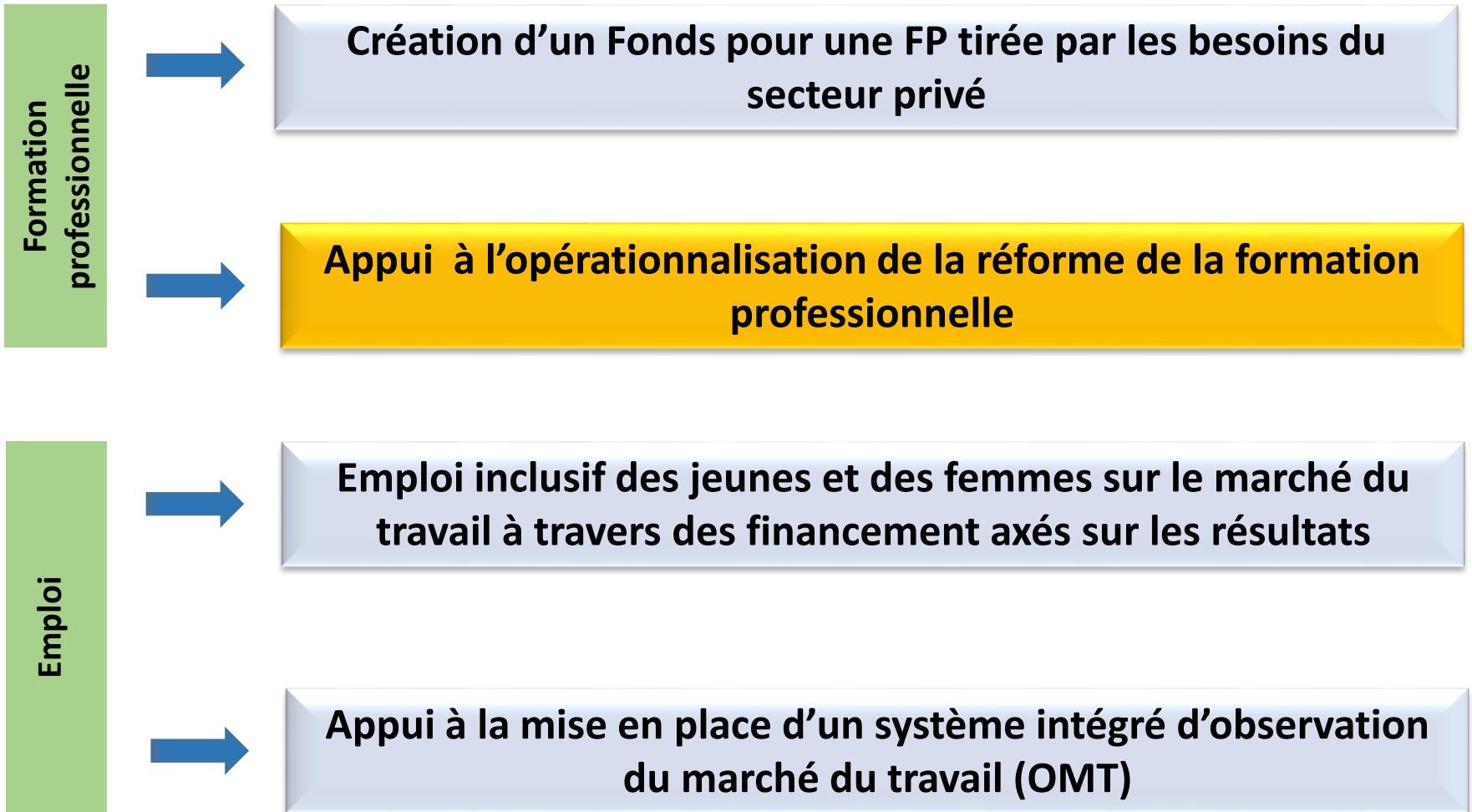
Formation
Professionnelle et
Emploi

Foncier Rural

Foncier
Industriel

Gouvernance du
Foncier

Composantes de la formation professionnelle et de l'emploi



Objectifs de la composante 2 : « appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle »

Période du design et du Compact

- **Appuyer le Département de la Formation Professionnelle (DFP) et ses partenaires pour améliorer la performance du système de formation professionnelle actuel et pour la mise en œuvre des principales réformes de la formation professionnelle qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de la formation professionnelle et la capacité du système à répondre adéquatement aux besoins du secteur productif et des différentes catégories des publics cibles notamment les femmes et les catégories sociales défavorisées.**
- **Renforcer l'implication du secteur privé dans la gouvernance et la gestion de la formation professionnelle à tous les niveaux d'intervention (national, sectoriel, régional et local) et en particulier au niveau des centres de formation.**
- **Assurer une cohérence d'ensemble du système de formation professionnelle et améliorer sa gouvernance, surtout en ce qui a trait au partage des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs ainsi que la mise en place des mécanismes d'évaluation des performances comme base d'allocation des financements.**

Objectifs de la présente demande de propositions

Période du design

- **L'objectif de ces Tdrs consiste en l'affinement du design de la sous-activité 2 du Compact II définie ci-dessus « appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle»;**
- **Les outputs de ce projet serviront de base pour délimiter et cadrer l'appui préconisé durant le Compact II.**

Consistance de la prestation

□ 5 axes d'intervention :

- **Axe 1 : Cadre législatif et institutionnel**
- **Axe 2 : Le financement de la FP**
- **Axe 3 : La réforme de la FC**
- **Axe 4 : La formation professionnelle privée**
- **Axe 5 : Inclusion sociale et Genre (ISG)**

Consistance de la prestation

Axe 1 : Cadre législatif et institutionnel

Tâche 1 : Faire un état des lieux portant sur les textes législatifs et réglementaires régissant la FP au niveau du DFP et des opérateurs de formation publics et privés

Tâche 2 : benchmarking des bonnes pratiques internationales et l'existant dans des pays ayant connu un développement similaire à celui du Maroc concernant le système d'éducation et de formation, y compris les aspects ISG ;

Tâche 3 : Identifier les axes d'intervention stratégique pour l'amélioration, voire l'actualisation des autres aspects du Système de la Formation Professionnelle régis par les textes réglementaires en vigueur;

Tâche 4 : Elaborer (en français et en arabe) un projet de loi régissant le Système de la Formation Professionnelle et les projets de textes d'application, en y intégrant les aspects liés à l'approche genre

Tâche 5 : Elaborer un plan d'actions global relatant les besoins en matière d'accompagnement-conseil, d'outils et de mécanismes à mettre en place pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'aboutissement de cette loi et de ses textes d'application.

Consistance de la prestation

Axe 2 : Le financement de la FP

Tâche 6 : Dresser un état des lieux du système et des pratiques de financement de la formation professionnelle initiale (résidentielle, alternée, apprentissage, qualifiante....) et continue au Maroc en termes de fonctionnement, d'investissement les tendances en la matière,...

Tâche 7 : Réaliser un benchmark sur les modèles de financement dans 3 pays, et ce pour avoir une vue monographique de quelques systèmes nationaux

Tâche 8 : Dégager, à la lumière de l'état des lieux et des résultats du benchmark, des recommandations quant à l'amélioration de la politique de financement de la FP et proposer le design d'un nouveau modèle de financement de la FP

Tâche 9 : Elaboration d'un plan d'actions global pour la mise en place des recommandations pour une nouvelle politique du financement .

Consistance de la prestation

Axe 3 : La réforme de la FC

Tâche 10 : Réalisation d'un état des lieux du système de la formation continue existant, et d'un benchmark (4 pays) des bonnes pratiques de gestion des systèmes de formation continue ;

Tâche 11 : Définition de l'organisation et des modalités de fonctionnement des instances de gouvernance de la formation continue prévus par le projet de loi sur la formation continue

Tâche 12 : Elaboration d'un plan global de mise en œuvre de la réforme de la FC, couvrant notamment la nouvelle gouvernance de la FC, la production/révision des outils nécessaires, les aspects liés à l'ISG,...

Consistance de la prestation

Axe 4 : La réforme de la FP privée

Tâche 13 : Analyser la situation actuelle de la gestion et de l'organisation du secteur de la formation professionnelle privée et du fonds documentaire existants :

Tâche 14 : Concevoir et identifier, à la lumière des résultats de l'analyse de la situation actuelle de la gestion et de l'organisation du secteur de la formation professionnelle privée au Maroc et de l'analyse du fonds documentaire susvisé, les modèles d'organisation, de gestion et de reconnaissance des formations professionnelles privées (initiale résidentielle, alternée, à distance)

Tâche 15 : Elaborer un plan d'actions global pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation du secteur privé de FP.

Consistance de la prestation

Axe 5 : L'analyse institutionnelle du Système de formation professionnelle en matière d'ISG

Tâche 16 : évaluer la capacité du SFP à élaborer, superviser/mettre en œuvre, suivre et évaluer des stratégies intégrant les préoccupations sociales et genre qui ont un impact direct sur l'accès, l'orientation, la représentation, la rétention, le taux d'achèvement et l'insertion des lauréats de la FP sur le marché du travail

Tâche 17 : Proposer des objectifs clairs, des stratégies et des actions visant à promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne l'accès, la rétention et l'achèvement de la formation, l'orientation professionnelle des filles vers des secteurs économiques porteurs et ce à tous les niveaux d'intervention (central, régional et local) et l'insertion professionnelle sur le marché du travail.

Tâche 18 : Elaborer un plan d'actions global pour la mise en œuvre des propositions de promotion de l'ISG.

Equipe de consultants

Au moins 7 consultants dont :

➤ 5 Consultants principaux :

- Expert(e) de l'économie de l'éducation, chef de projet
- Un(e) juriste ayant une connaissance des systèmes d'éducation et de formation
- Expert(e) en Formation en milieu professionnel
- Expert(e) en pilotage de réforme de formation professionnelle
- Expert(e) en matière d'Inclusion sociale et Genre

➤ Autres expertises exigées :

- Expertise 1 dans le domaine des comptes nationaux de l'éducation et de la formation
- Expertise 2 dans l'évaluation des politiques publiques en matière d'éducation et de formation
- Expertise 3 en gestion et organisation des centres de formation professionnelle

Durée de la consultation

15 mois

Processus de Passation de Marchés

DP/SCG/GdM/QCBS/06

Activité Développement de la Formation et de l'Emploi -
Assistance Technique pour l'Appui à l'Opérationnalisation de la
Réforme de la Formation Professionnelle

La méthode de sélection du consultant

- **Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC/QCBS) avec une pondération de points techniques et du prix.** La procédure d'évaluation consiste à:

1. Analyse des documents administratifs et de la capacité financière
2. Analyse des propositions techniques
3. Approbation du rapport technique par le MCC
4. Ouverture des propositions financières
5. Analyse des propositions financières
6. Pondération : 80% Qualité, 20% Prix

Dépôt des dossiers et Demande d'éclaircissement

- La date limite de dépôt des Propositions **est reporté au 15 Septembre 2016, à 10h00**, heure locale du **Maroc**. Les propositions doivent arriver, sous plis fermés, **strictement** avec l'heure limite.
- Des clarifications peuvent être demandées par courriel dans un délai ne dépassant pas **15** jours avant la date de soumission des Propositions, pour que les réponses puissent être données à tous les Consultants dans un délai ne dépassant pas **10** jours avant la date de dépôt des Propositions.

Eligibilité

- Les Consultants (y compris leurs associés, le cas échéant), leurs Consultants Sous-traitants et leur Personnel, doivent satisfaire aux critères d'éligibilité:
 - Vérification des Parties Exclues des Procédures de Passation de Marchés de l'Entité MCA
 - Pays objet de sanctions ou de restrictions en vertu des lois ou des politiques des Etats-Unis: ***Iran, Corée du Nord, Soudan et Syrie***

Eligibilité

- Le soumissionnaire qui sera attributaire de ce marché, ne sera pas exclu de participer aux prochaines demandes de propositions dont l'objet constituera une suite des prestations de ce même marché.
- En effet, les livrables produits dans le cadre dudit marché seront partagés avec tous les soumissionnaires potentiels de ces prochaines demandes de propositions.
- Les livrables du contrat seront partagés avec tous les soumissionnaires pour assurer l'égalité de pied

Une seule Proposition

- Les Consultants ne peuvent soumettre qu'une seule Proposition. Si un Consultant soumet ou participe à plusieurs Propositions, celles-ci seront éliminées. Toutefois, ceci n'exclut pas la participation d'un même Consultant comme sous-traitant, y compris les experts individuels, à plus d'une Proposition.

L'Élaboration des Propositions

- La Proposition ainsi que toute correspondance doivent être rédigées en **français**.

Forme et Contenu du Dossier Technique

- Il est demandé aux Consultants de soumettre une Proposition Technique qui doit fournir les informations sur:
 - la capacité financière, structure, expérience et références du consultant
 - Méthodologie et plan de travail
 - Composition de l'équipe
- Les Formulaires Types sont fournis dans la Section 4A (« Proposition Technique »).

Forme et Contenu du Dossier Technique

- La Proposition Technique ne doit inclure aucune information financière autre que l'information spécifiée dans le Formulaire TECH-2. Une Proposition Technique contenant des informations financières sera déclarée non conforme.

Propositions Financières

- La Proposition Financière du Consultant doit être préparée en utilisant les Formulaires Financiers fournis à la Section 4.B («Proposition Financière»).
- Le marché attribué sera sur la base d'un prix forfaitaire

Propositions Financières

- Elle **doit** énumérer tous les coûts afférents à la mission, y compris la rémunération du Personnel (étranger et local, sur le terrain ou au siège/bureaux du Consultant) et les frais de déplacements.
- Il est supposé que l'ensemble des activités et éléments décrits dans la Proposition Technique sont inclus dans le prix proposé dans la Proposition Financière.

Taxes

- Les prestations sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée
- Les prestataires non-résidents seront soumis à une retenue à la source de 10% (IS)
- L'offre financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes que le consultant est susceptible de subir dans son pays d'origine. Pour toutes les taxes payées au Maroc, le consultant recevra du Gouvernement Marocain les preuves de ces paiements pour éviter la double imposition.
- Pas d'ajustement de prix pour retirer ou incorporer les Taxes Exonérées après la date limite de réception des offres.

Évaluation des Propositions Techniques

- Le PET évaluera les Propositions Techniques sur la base de leur conformité aux besoins des Termes de Référence, en appliquant les critères et sous-critères d'évaluation et le système de notation spécifié dans la grille d'évaluation:
 - **1. Capacité et expériences antérieures du soumissionnaire (15 points)**
 - **2. Approche, méthodologie et plan de travail (25 points)**
 - **3. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission (60 points)**

Évaluations des Propositions Financières

- Pour la « Sélection Basée sur le Coût et la Qualité (SBCQ), la Proposition Financière la moins disant (F_m) des offres techniquement conformes obtiendra le score financier maximum (S_f) de 100 points. Les scores financiers (S_f) des autres Propositions Financières seront calculés de la manière indiquée à la Section 3: Critères de Qualification et d'Évaluation.

Évaluation des Propositions

- Pendant la période allant de l'ouverture des Propositions à l'attribution du Contrat, les Consultants s'abstiendront de prendre contact avec les SCG sur des questions relatives à leurs Propositions Technique ou Financière. Toute tentative de la part d'un Consultant d'influencer les SCG dans l'examen, l'évaluation, le classement des Propositions et la recommandation pour l'attribution du Contrat peut entraîner le rejet de la Proposition du Consultant.

Dispositions fiscales pour les entreprises

- Les prestations financées dans le cadre de l'accord 609(g) ou le compact sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée, y compris la TVA et les droits à l'importation.
- Pour tous les impôts sur les bénéfices, patrimoine, biens, taxes ad valorem, les retenues d'impôt, les entreprises concernées recevront du gouvernement du Maroc la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition.
- SCG-MCA Maroc procèdera à la retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT) en faveur des entreprises non résidentes ne disposant pas d'un identifiant fiscal à la signature des contrats.

La proposition Financière

- Elle doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir.
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA ainsi que les droits de douanes au Maroc quand ils existent et pour lesquels les fournisseurs recevront des certificats d'exonération et des franchises douanières.
- SCG-MCA Maroc se chargera de formuler les demandes pour l'obtention des exonérations fiscales auprès des administrations compétentes.

Remboursement de Taxes

Selon l'Article 103-5° du Code Général des Impôts :

**les prestataires concernés par les remboursements de taxes
formuleront une demande auprès du service local des Impôts à la fin
de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations
réalisées au cours du ou des trimestres écoulés.**

Merci pour votre attention